



**Vous avez un projet,
rencontrez
gratuitement un
architecte-conseiller**

**Sur rendez-vous auprès de votre mairie ou au
siège de votre Communauté de Communes.**

Pour connaître les 61 points de permanences en Gironde
et trouver la plus proche de chez vous, rendez-vous sur :
www.cauegironde.com/conseil-aux-particuliers/permanences/

1 permanence à 25 km maximum de votre domicile.

Gironde
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



Architecture



Patrimoine



Règles
d'urbanisme



Matériaux



Economie
d'énergie



Environnement



Paysage



Construire, agrandir, restaurer, aménager...

Pour bénéficier d'un conseil optimal pour votre projet, n'oubliez pas d'apporter tous les documents utiles à sa bonne compréhension :

- / Certificat d'urbanisme
- / Extrait du règlement de la zone (PLU)
- / Extrait cadastral
- / Photos du site de loin, de près, de l'environnement, du terrain, du bâtiment existant sur toutes les façades
- / Plans existants
- / Croquis, dessins même sommaires
- / Règlement et cahier des charges de lotissement
- / Etc.

La connaissance précise de votre territoire est le gage de l'efficacité de nos architectes-conseillers* en matière de conseil.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Gironde accompagne les élus, collectivités locales, institutions et particuliers dans leurs démarches d'aménagement et d'urbanisme. Né de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, le CAUE est investi d'une mission de service public au profit de tous, pour l'amélioration du cadre de vie, de la qualité architecturale et paysagère du territoire.

* Nos architectes-conseillers ne font pas de maîtrise d'oeuvre.